

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

01 10 13

DATE D'AFFICHAGE

01 10 13

Objet :

2013-16-10-07

Opération Grand Site « Cité
de Minerve et Gorges de la
Cesse et du Brian »
Conventions avec les deux
Communautés de
Communes durant la phase
de préfiguration

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'an : 2013

Et le : SEIZE OCTOBRE

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervoises), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervoises), **D.PASSET** (Le Pujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

22 OCT. 2013

SERVICE COURRIER

**Objet : Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian »
Conventions avec les deux Communautés de Communes durant la phase de préfiguration**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » durant sa phase de préfiguration. Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, soumis à une forte fréquentation (220 000 visiteurs estimés en 2010), et dont le cœur est en cours de classement par l'Etat. Le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

1/ Convention de partenariat avec les deux Communautés de Communes le Minervois et Pays Saint-Ponais

Durant la phase de préfiguration, il a été décidé d'un commun accord avec les collectivités concernées que le Pays assure le portage de cette OGS, et ce dans le cadre de certaines conditions de pilotage, d'animation, de suivi et de cofinancement des actions d'études et d'animation par les deux Communautés de Communes concernées : le Minervois et le Pays Saint-Ponais. Il est proposé aujourd'hui de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention (ci-annexée).

2/ Convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la Communauté de Communes Le Minervois

Considérant la fermeture de l'antenne d'Olonzac, et le micro-territoire d'intervention du Chargé de mission OGS : à savoir 7 communes à ce jour, il a été convenu d'un commun accord avec la Communauté de Communes Le Minervois d'héberger le Chargé de mission OGS via la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la Communauté à Olonzac. (convention ci-annexée).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les deux conventions proposées et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer ces conventions et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution des termes de ces conventions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les deux conventions proposées et autorise le Président à signer ces conventions et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution des termes de ces conventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 16 octobre 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

22 OCT. 2013

SERVICE COURRIER